

24 janvier 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
24 JANVIER 2022 À 16H30
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Présentation de la séance du conseil par visioconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Prévisions budgétaires 2022.
4. Adoption des prévisions budgétaires 2022.
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget.
7. Levée de l'assemblée.

Caroline Moreau

Caroline Moreau, directrice générale adjointe

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le vingt-quatrième jour de janvier de l'an 2022, à 16h30, à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères, Nathalie Lévesque et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers, Denis Bordeleau, Normand Cossette, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Les avis publics pour la tenue de cette séance ont été affichés dans les délais prescrits.

Aucun contribuable assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 17H26

2022-01-20

Présentation de la séance du conseil par visioconférence

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi vingt-quatrième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux à compter de 16h30 sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Nathalie Lévesque
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Denis Bordeleau
- Monsieur Normand Cossette
- Monsieur Roman Pokorski
- Monsieur Claude Thiffault

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongée pour des périodes additionnelles et qu'elle est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette
Et résolu

Unaniment que la présente séance soit tenue par visioconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe.

Adopté

2022-01-21

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

2022-01-22

Adoption des prévisions budgétaires 2022

PROJET DE PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022			
RECETTES		DÉPENSES	
Taxes foncières générales	682 953	Législation	74 500
Taxes foncières mises à jour	6 000	Gestion fin. et administrative	406 575
Taxe Sûreté du Québec	98 665	Greffe	3 000
Taxe voirie locale	404 622	Évaluation	40 096
Taxe roulottes	1 320	Service SQ	98 665
Route Bureau financement	10 524	Protection incendie	89 005
Entretien aqueduc	26 000	Voirie municipale	399 334
Entretien assainissement, égoût	16 500	Contrat de neige	247 482
Vidange fosse septique	35 490	Éclairage de rues	19 000
Taxes récupération	29 175	Plaques de rues	3 000
Taxe de vidange	42 604	CTAM	5 129
Taxe enfouissement	55 000	Entretien aqueduc	26 000
Compensation gouv. Québec	11 230	Entretien assainissement	22 500
Centre communautaire loyer	3 000	Vidange fosse septique	37 490
Licence, permis	1 500	Ordures récupération	149 126
Mutations immobilières	18 500	Participation OMH	5 434
Intérêts, banque placement	1 500	Aménagement urbanisme	73 416
Arrérage taxes (intérêts)	1 500	Loisirs	31 488
Arrérage taxes (pénalité)	1 000	Bibliothèque	9 325
Divers	20 000	Culture	11 602
Entretien immeuble 601 Principale	3 380	Frais de caisse	3 500
Subvention passages à niveau	0	Immobilisation	20 000
Subvention voirie MTQ	0	Caisse populaire (achat immeuble)	9 000
Subvention voirie député	15 000	Route Bureau	28 762
Subvention voirie	177 603		
Contraventions SQ	2 500		
Appropriation du surplus accumulé	48 753		
Remboursement TVQ	30 000		
Ristourne récupération	21 011		
Explornet	6 402		
Revenus organismes partenaires	0		
Ristournes matières résiduelles	6 000		
Subvention MTQ route Bureau	18 542		
Partage croissance d'un point de TVQ	13 355		
Subvention Covid-19	0		
Agence de santé	3 800		
Total revenus	1 813 429	Total dépenses	1 813 429

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adopte les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2022. **Adopté**

2022-01-23

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT que le programme triennal contient la liste des projets d'immobilisations révisés à venir suivant les orientations du conseil pour les années 2022, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT que des discussions ont été faites sur les chiffres présentés;

CONSIDÉRANT que les projets sont conditionnels à l'obtention de financement (subvention, règlement d'emprunt, affectation de fonds);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le conseil municipal de la Municipalité de St-Adelphe adopte tel que conçu, élaboré et rédigé, le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de St-Adelphe tel que présenté, pour les années 2022-2023-2024 représentant des investissements potentiels de 9 865 000\$ dont les investissements prévus pour l'année 2022 sont de l'ordre de 555 000\$ dont les sources de financements sont confirmées.

Que le programme triennal soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici au long reproduit. Que le conseil municipal de la Municipalité de St-Adelphe autorise monsieur Paul Labranche, maire et madame Caroline Moreau, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

2022-01-24

Levée de l'assemblée à 17h30

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Caroline Moreau, directrice générale adjointe
